



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des routes & domaines

Objet : **Préavis n° 42/2023**
Concernant une demande de crédit supplémentaire destiné au financement du PACom (Plan d'Affectation Communal, ancien PGA) conforme à l'aménagement du territoire de CHF 30'000.- TTC

Date séance : Le mercredi 23 Août 2023

Présents : Cédric Girardet (Rapporteur) ; Thierry Stäger ; Christian Bochet ; Maxime Dunand; Patrick Tissoi

Absents : -

Préambule :

Comme mentionné dans le préavis, le PACom est un sujet vieux de presque 20ans... mais qui semble se diriger gentiment vers son épilogue. Comme bien expliqué dans le préavis, nous ne votons pas encore sur le Plan d'Affectation en lui-même, mais bien sur une demande de crédit supplémentaire, nécessaire pour finaliser rapidement les dernières étapes du cahier de route.

Rapport de la Commission des routes et domaines :

Afin de se mettre en conformité avec la loi Fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), notre Commune est forcée de revoir l'affectation de certaines parcelles, ce qui signifie concrètement, une perte considérable de valeur pour des propriétaires qui verraient leur terrain devenir non constructible.

Durant le long processus qu'aura duré cette révision du Plan d'Affectation Communal, la Municipalité aura opté pour des stratégies évolutives. Si, dans un premier temps, elle a été très protectrice des intérêts de ces citoyens ainsi que de ces propres intérêts, force est de constater que cette stratégie la menait dans une impasse face au Canton, eux même garant de la mise en application de la LAT.

Soucieux de ne pas rentrer dans un bras de fer interminable contre les autorités, la Municipalité a décidé de dézoner des parties, pour la plupart, non constructibles de certains terrains, de sorte qu'une douzaine de propriétaire soit affecté, mais qu'aucun ne le soit à 100%. La commission des routes et domaines approuve cette stratégie, d'autant plus que tous les propriétaires concernés ont été préalablement contactés et informés. A ce jour, seuls 2 propriétaires ont annoncé qu'ils feraient opposition.

Conclusion de la Commission des routes et domaines :

Le dézoning est un sujet sensible, car il peut avoir de graves conséquences sur les finances des propriétaires impactés. Toutefois, le sujet n'est pas nouveau, les personnes concernées ont eu le temps de s'organiser et la Commission des routes et domaines approuve la stratégie décidée par la Municipalité, qui est de respecter les directives cantonales afin de favoriser la mise en application d'une loi Fédérale.

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des routes & domaines

À noter que le PACom influence directement le règlement des constructions, qui en dépend fortement, et qu'il est donc dans l'intérêt général que la Municipalité parvienne à terminer et à faire valider ce plan au plus vite.

Au vu de ce qui précède, la commission des routes et domaines propose au Conseil communal:

D'adopter le préavis N°42/2023, concernant une demande de crédit supplémentaire de CHF 30'000.- TTC, destiné au financement du PACom conforme à l'aménagement du territoire.

C.Girardet (Rapporteur)

T. Stäger

C.Bochet

M.Dunand

P.Tissot

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch